



ABONNEMENTS

Un an Six mois :
Suisse Fr. 6» — Fr. 3» —
Union postale » 12» — » 6» —
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

suisse 20 d., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Le chômage proportionnel

Nous empruntons au *Temps* cette intéressante étude :

Les ouvriers mineurs belges ont inventé un nouveau moyen d'intervention dans la direction des entreprises auxquelles ils sont attachés. Ils ont imaginé le chômage proportionnel. Voici dans quelles circonstances.

Le 1^{er} avril dernier, quelques charbonnages réduisaient de 5 à 10% les salaires, le prix des charbons ayant lui-même subi une baisse identique. Une vive effervescence se manifesta aussitôt dans tous les bassins, et les syndicats locaux prirent une décision inattendue : remontant à la source du mal, ils voulurent empêcher la baisse des prix en arrêtant la surproduction, c'est-à-dire la formation des stocks, et pour arriver à leurs fins, ils résolurent de limiter à cinq jours, puis à quatre s'il était nécessaire, la semaine de travail.

Le congrès national des mineurs eut lieu sur ces entrefaites (en mai) à Charleroi et il ratifia cette manière de voir, déclarant dans son ordre du jour que « la production dépassant la demande, il fallait essayer de limiter celle-là ». Toutefois, un referendum fut organisé pour que les mineurs belges choisissent l'une des deux méthodes : chômage d'une semaine entière pour commencer, ou chômage d'un jour par semaine pendant six semaines. Cette dernière tactique prévalut. Et le chômage du lundi fut décrété. Il fut décrété et appliqué malgré les jugements des conseils de prud'hommes de Dour, de Pâturages, d'Auvelais et de Charleroi qui, tous, virent dans le fait de l'abandon du travail un jour par semaine, une rupture du contrat synallagmatique liant les deux parties.

Le parti socialiste fit cause commune avec les syndicats ouvriers ; et l'un de ses chefs, M. Jules Destrée, déclara que les droits des mineurs étaient ici « des droits d'associés ; les temps n'étant plus où les ouvriers pouvaient être considérés comme des instruments inconscients aux mains des patrons.

La tactique était nouvelle : elle était au-

dacieuse. Il s'agit pour les ouvriers, afin que la surproduction n'amène pas un avilissement des prix et par conséquent des salaires, de ne plus travailler qu'en proportion des besoins de la consommation.

Mais les directeurs de charbonnages — même ceux qui pouvaient approuver l'idée d'une limitation de la production dans les circonstances actuelles — n'acceptèrent pas cette intervention des ouvriers dans la marche de leurs exploitations ; ils protestèrent contre une réglementation du travail décidée sans leur approbation ; ils virent là une substitution abusive de pouvoir contre laquelle il importait de réagir vigoureusement. Et plusieurs patrons allèrent jusqu'à préconiser une nouvelle diminution de 10% sur les salaires afin de compenser le préjudice causé par le chômage du lundi.

Un conflit grave étant ainsi engagé, les lecteurs trouveront peut-être quelque intérêt à l'exposé des deux thèses.

Les mineurs disent :

Les ouvriers sont les victimes de la mauvaise organisation capitaliste. Avec le système d'exploitation à outrance, les crises industrielles sont inévitables. Le prolétariat est toujours le plus atteint par les crises. Il a le droit d'intervenir pour les empêcher. Un seul moyen est à sa disposition : limiter la production.

Lorsque la consommation du charbon ou de tout autre produit diminue et que les stocks commencent à se former, il est du devoir des syndicats, dans chaque pays, de limiter la production par un chômage proportionnel. Proportionner la production aux besoins du commerce, c'est assurer la stabilité d'une industrie, c'est maintenir la fermeté des prix, c'est empêcher par suite la diminution des salaires et toutes les misères qu'elle entraîne à sa suite.

Quand il n'y a pas de stocks, l'ouvrier est fort, il relève la tête et peut exiger des conditions meilleures de travail. Quand il y a des stocks, ce sont les patrons qui sont les maîtres : ayant « du pain sur la planche », ils imposent des réductions de tarifs et l'ouvrier crève de faim. Les stocks étant ainsi les grands régulateurs des salaires, il importe de les abolir en travaillant moins quand ils paraissent se former.

Comme associé du capital, le travail a un droit de contrôle. Désormais les ouvriers doivent savoir quelle est la situation exacte du marché, suivre le mouvement des commandes, se rendre compte, par d'incessantes constatations, des rapports, des statistiques de la marche de chaque entreprise. Ils doivent apprendre à lire les bilans,

à savoir ce qu'il y a dans chacun, et même ce qu'il n'y a pas, à pouvoir établir enfin si les salaires sont bien proportionnés aux bénéfices.

Les sociétés charbonnières s'associent pour vendre leur charbon le plus cher possible à tous les clients même à l'Etat, et quand elles réalisent des bénéfices scandaleux, les ouvriers ne sont pas plus payés ou on ne leur touche que des augmentations dérisoires.

Par la réglementation de la production, une telle exploitation de la main-d'œuvre sera rendue plus difficile. Sans les bras des travailleurs, sans leur effort de tous les jours, c'est la mort industrielle, le silence partout. Donc, force contre force, trust contre trust.

Mais la victoire ouvrière ne sera complète que lorsque les syndicats parviendront à régler internationalement la production. C'est ce résultat qu'il est indispensable d'atteindre.

En France, après la grève qui survint au lendemain de la catastrophe de Courrières, des sociétés étrangères expédièrent du charbon en masse dans ce pays qui luttait pour la conquête de ses droits. S'il n'y avait pas eu de stocks, s'il n'y avait pas eu surproduction, les capitalistes n'auraient pu profiter de cette situation et les ouvriers français n'eussent pas été écrasés.

Il ne faut plus que les patrons puissent sous le prétexte que les stocks s'accroissent, avec la force d'attente que leur procurent ces stocks, toucher aux salaires pour les réduire.

Il ne faut plus de même que lorsque les mineurs d'une nation sont en lutte contre le patronat pour l'amélioration de leur situation matérielle ou morale, ils soient abandonnés par leurs camarades des nations voisines qui acceptent de faire des heures supplémentaires, sans se douter souvent qu'ils fournissent eux-mêmes au patronat l'arme terrible de la surproduction.

La Belgique vient de donner l'exemple.

Tel est le raisonnement tenu par la fédération nationale des mineurs belges. A ces arguments que répondent les sociétés charbonnières ? Ceci :

« La loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier et la loi du 10 mars 1900 sur le contrat du travail sont formelles : les ouvriers doivent se conformer aux stipulations d'ordre intérieur acceptées par eux à leur entrée dans l'usine ou la mine. Ils n'ont pas le droit de les modifier d'eux-mêmes, selon le caprice des circonstances. Il ne leur appartient pas de mesurer leur temps de travail par des calculs sur un rendement et un écoulement qu'ils n'ont pas à connaître. L'ouvrier est payé pour accomplir une tâche déterminée, moyennant un salaire également déterminé. Il n'a

pas à savoir si le fruit de son travail sera vendu tout de suite ou restera plus ou moins longtemps sur le carreau. L'extraction d'un minéral quelconque étant faite dans une concession qui lui appartient, le patron doit pouvoir, de son plein gré, vendre ce minéral au mieux de ses intérêts — et même ne pas le vendre. L'exploitation est faite à ses risques et périls. C'est lui seul qui en a la responsabilité : c'est lui seul qui doit en avoir la direction, et cette direction ne peut qu'être absolue.

« Il ne s'agit pas ici de servage, de despotisme. Il s'agit simplement, de la part des salariés, du respect de la propriété dont ils vivent, et par-dessus tout, du respect des conditions de travail auxquelles, librement, ils ont souscrit. Contrat fait loi. Une modification au règlement d'atelier imposée par la force à la direction d'une entreprise constitue une atteinte directe à la liberté patronale, aussi respectable que la liberté ouvrière.

« L'erreur des ouvriers est de croire qu'en proportionnant strictement la production à la consommation, ils arriveront à maintenir les hauts prix de charbon et, par suite, leurs salaires. Il leur est d'abord impossible de se rendre compte des besoins du marché et des nécessités de la crise actuelle. Ensuite, en ne permettant pas aux sociétés exploitantes de faire des concessions, ils les placent dans un état d'infériorité manifeste, car la réduction de la production équivaut au désarmement d'un seul vis-à-vis des charbonnages des autres pays où la discipline ouvrière permet précisément ces concessions qu'ils rendent impossibles. Ils compromettent ainsi l'avenir d'une industrie qui représente à la Bourse de Bruxelles 800 millions de capitaux, emploie en Belgique 140.000 ouvriers et leur procure annuellement 185 millions de salaires sur un produit brut de 350 millions, soit 53 %, et une moyenne de 1.320 francs par ouvrier ou 4 fr. 50 par jour de travail. »

Au fond, ce que veulent les ouvriers mineurs, c'est — ils ne s'en cachent pas — arriver à une mainmise complète sur les exploitations. Les patrons ne sont pas les exploitants ; ce sont les exploités. Une guerre acharnée est dès lors engagée contre eux et l'idée d'une tyrannie capitaliste est habilement propagée par des meneurs qui, dans chaque mine, font œuvre d'entraineurs à la doctrine collectiviste. Les patrons n'ignorent rien du complot qui se trame contre eux, dans l'ombre des « longuesses », pour les détruire ; mais ils ne peuvent rien contre la marée qui monte, parce que le renvoi des meneurs, ce serait la grève, et qu'une grève est toujours un désastre.

Il n'y aurait qu'un moyen de réagir, dit *Le Temps*, ce serait de créer contre l'organisation ouvrière ou plutôt socialiste, — car c'est la politique qui fait tout le mal, — une organisation patronale. C'est ce qu'on a compris en Allemagne.

Nous laisserons à chacun le soin de dégager des conclusions des deux thèses : syndicale et patronale. Nous avons voulu simplement ici attirer l'attention sur l'une des manifestations les plus caractéristiques de l'intervention ouvrière dans la marche de l'industrie.

Avis

Les fabricants qui recevraient de maisons parisiennes connues, des demandes de montres d'or, feront bien de ne pas se contenter des renseignements donnés par les agences, mais de s'informer auprès de la Chambre cantonale de Commerce à la Chaux-de-Fonds.

Montres américaines

Comme nous l'avons dit, le Syndicat suisse des fabricants d'horlogerie a acheté une collection de montres provenant des usines des Etats-Unis, la Waltham, Elgin, Illinois, Standart, et qui ont été remises, pour examen, à M. Berner, le distingué directeur de l'Ecole d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, qui en a fait une étude des plus sérieuses et un rapport des plus complets. Ces montres sont des lépines, des savonnettes, des 20 lignes pour la plupart.

L'étude de M. Berner contient des dessins, agrandissements faits à la chambre claire d'un microscope composé et des tableaux comparatifs où les mesures des montres américaines sont mises à côté de celles de quelques-unes de nos montres suisses. Les différences et les détails de construction sont aussi mis en évidence, même aux yeux des profanes en horlogerie.

Les concours de Kew et de Greenwich en 1907

La crise de l'horlogerie anglaise, dit le *Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie*, paraît être sérieuse. On en trouve de moins en moins une confirmation pour ainsi dire officielle dans le dernier rapport du *National Physical Laboratory* de Kew, qui vient de paraître et relate les résultats des concours des chronomètres en 1907.

Voici d'abord les chiffres résumant les opérations de cette année : L'Observatoire a reçu 246 montres dont 155 en première classe, 55 en seconde classe et 36 pour les épreuves supplémentaires. Il a été délivré 114 bulletins de première classe, 44 de seconde classe et 29 pour les épreuves supplémentaires, 59 chronomètres ont échoué.

49 chronomètres seulement ont obtenu la mention *especially good*, l'ancienne mention « Très satisfaisant » supprimée cette année à Besançon. La proportion est moindre que l'an dernier. Voici, du reste, l'appréciation générale de l'Observatoire telle qu'elle est formulée dans le rapport : « Le haut degré de perfection signalé par les précédents rapports s'est bien maintenu ; « mais le pourcentage des mouvements ayant obtenu la mention *especially good* de la première classe a un peu fléchi. 4 montres seulement ont enregistré plus de 90 points — sur « 100 maximum de Kew, on se le rappelle — et « le nombre moyen des points obtenus par les « 50 premières montres classées est plus faible. »

Ce qui est à noter particulièrement dans la présente année, c'est que justement les quatre montres ayant obtenu plus de 90 points sont des montres... suisses !

La première note anglaise classée, l'est avec le n° 5. Elle sort des ateliers de Ch. Frodsham, de Londres, et n'a eu que 89 points 6. Et les quatre qui la suivent sont encore suisses. De sorte que sur les 10 premières pièces, on n'en note que deux anglaises !

Le numéro 1 est revenu à Pateck, Philippe & Co, l'illustre maison dont les succès ne se comptent plus. Il a été adjugé avec 92,2 points également à Pateck, Philippe & Co le numéro 2 (91,9 points).

Le numéro 3 et le numéro 4 ont été attribués à une autre maison genevoise, elle aussi bien connue dans le monde de la précision, Vacheron & Constantin, avec 90,1 et 90 points.

Le numéro 5, comme je viens de le dire, est échu à Ch. Frodsham, maison illustre de la Grande-Bretagne.

Puis les numéros 6, 7, 8 et 9 sont encore revenus à Pateck, Philippe & Co, avec des nombres de points respectivement égaux à 89,4, 89,1, 88,8 et 88,7.

La dixième place est attribuée à John Adams, de Conventry avec 88,6 points.

Remarquons que toutes les montres suisses étaient munies d'échappement à ancre, tandis que les montres anglaises venues à la suite possédaient des échappements à tourbillon ou à carroussel.

L'ancre affirme de plus en plus sa supériorité. J'ai relevé dans le tableau suivant quelques indications extraites des *Rapports* officiels des 5 dernières années. On verra qu'ils témoignent d'un ralentissement notable dans la fabrication, sinon dans la qualité qui peut-être considérée comme n'ayant pas sensiblement diminué.

Années	Montres présentées		Bulletins délivrés	
	1 ^{re} classe	2 ^{me} classe	1 ^{re} classe	2 ^{me} classe
1903	390	45	304	36
1904	378	24	301	21
1905	427	5	365	5
1906	195	44	160	37
1907	155	55	114	44

Années	Maximum	Minimum	Pièces	
	de points	de points	anglaises	suisses
	des 50 premières montres		dans les 10 premières	
1903	94,9	84,1	9	1
1904	93,2	85,6	6	4
1905	92,7	85,0	7	3
1906	93,9	82,9	4	6
1907	92,2	80,5	2	8

Comme compensation, nous pouvons signaler que l'Observatoire de Kew, en regard de son faible chiffre relatif de montres de poche, en a reçu un inaccoutumé de chronomètres de marine. Pas moins de 174 dont 134 ont reçu des bulletins, alors qu'il n'avait été présenté dans cette catégorie d'instruments que 91 pièces l'an dernier, 41 en 1905, 41 en 1904 et 48 en 1903.

Dans la liste des montres ayant obtenu des bulletins figurent toujours quelques belles pièces compliquées ; entre autres une répétition minutes avec chronographes minutes et rattrapantes de Frodsham qui a obtenu 83 points. Rappelons que M. Ch. Frodsham avait déjà en 1905 obtenu le chiffre magnifique de 87 points pour une répétition minutes, avec calendrier perpétuel et phases de lune, échappement à tourbillon. Le record pour les chronographes minutes avec rattrapantes est toujours détenu par H. Golay, de Londres, avec 93,2 points obtenus en 1904.

Il ne semble pas que les résultats enregistrés à Greenwich dénotent une situation différente.

Pendant les épreuves qui ont duré du 15 juin 1907 au 4 janvier 1908, 15 chronomètres à suspension (*Box chronometers*) ont mérité les honneurs du tableau de classement. Le premier, de la maison Johansen a eu comme numéro de nombre de classement le chiffre de 25,1. Il ne se serait trouvé que le huitième sur la liste de l'an dernier dans laquelle le premier classé avait eu seulement 14,1.

7 chronomètres de poche ont été également vérifiés. Ils ont eu des nombres de classement variant de 69 à 206,5. Ces résultats sont sensiblement comparables à ceux des années précédentes.

Du 3 août 1907 au 23 novembre même année les montres chronomètres anciennement *Deck watches*, actuellement *Chronometers watches* ont donné les résultats suivants : 48 pièces ont été classées avec des nombres variant de 29,7 à 81,5. L'an dernier on avait classé 107 pièces avec des nombres compris entre 25,5 et 99,6.

Est-ce que l'Angleterre, l'Angleterre d'Harrison, de Mudge, d'Arnold, de Dent, renoncera à la lutte chronométrique ?

Horloges électriques à Tramelan

Vendredi après midi, le comité de la Société des fabricants d'horlogerie, réuni avec des personnes compétentes, a examiné la question de l'installation d'horloges électriques. A titre de commencement, il a été décidé de poser une horloge-mère au bâtiment de la Banque populaire suisse, dont le coût sera de 1200 francs. Plus tard, on continuera la pose d'horloges de quartier. Il s'agit d'horloges de la fabrique D. Perret, à Neuchâtel.

Nouvelles diverses

Pillage d'un magasin d'horlogerie. — M. A. Schulhoff, négociant en horlogerie et représentant général de la fabrique Williamson Co, Limited, à Londres et à Buren sur l'Aar, rentra de voyage, le 28 août, avec sa famille. En pénétrant dans son logement, à la Gneisenaustrasse 28, à Berlin, il y eut la désagréable surprise de constater que son coffre-fort avait été fracturé et que les espèces autant que tous les objets de valeur avaient disparu.

Les voleurs ont emporté 1400 marks en espèces et papiers de valeurs, des montres en or d'une valeur de 40,000 marks et pour 9000 marks de bijoux avec pierres fines, de même que des habits et de la lingerie. Le total de la perte est d'environ 62.000 marks. Les montres sont de provenance suisse et anglaise.

On suppose qu'avant la découverte du vol, les voleurs ont eu le temps de placer une bonne partie des marchandises. On a trouvé sur place des lampes électriques de poche, un revolver chargé et des effets d'habillement.

Nouveaux câbles sous-marins. — L'administration ottomane vient de relier l'île d'Imbros (Archipel) au réseau général de l'empire par un câble qui, partant d'un point dénommé Aya Toufoufia (île d'Imbros), atterrit à la côte européenne du détroit des Dardanelles, mise elle-même en communication, par un fil aérien, avec le câble de Kilid-ul-Bahr aux Dardanelles. En outre l'administration espagnole vient de poser un câble à un conducteur, d'une longueur de 53,636 km, entre Chafarinas, au nord du Maroc, et Nemours (Algérie). Cette nouvelle communication n'est ouverte, pour le moment, qu'au trafic entre l'Espagne, les îles Canaries, les possessions espagnoles du nord de l'Afrique et Tanger, d'une part, et l'Algérie et la Tunisie, d'autre part.

Immigration. — Pendant l'année 1907, il est arrivé dans la République Argentine 209.000 émigrants, provenant, pour la plus grande partie, d'Italie, d'Espagne et de France.

La fin du papier aux Etats-Unis. — Une revue américaine vient de publier une statistique comparative qui fournit quelques détails intéressants sur la progression colossale de la consommation du papier aux Etats-Unis.

En 1905, le tirage total des journaux américains a atteint le chiffre fantastique de dix milliards et demi de numéros, ce qui représente, pour chaque habitant des Etats-Unis, pendant cette année, 125 numéros de journaux et de revues, environ trois fois autant qu'en 1880.

Mais ce sont les journaux du dimanche, les éditions dominicales qui consomment des masses de papier dont on ne se fait pas une idée. En 1905, 456 journaux américains divers publiaient de ces éditions du dimanche dont le tirage total représentait 11.539.021 numéros. Chaque numéro avait une moyenne de 32 pages. Pour l'édition d'un seul dimanche, il a donc fallu une masse de papier qui suffirait pour imprimer une bibliothèque de 5.900.000 volumes de 400 pages chacun.

Comme la plupart des journaux sont imprimés sur papier de bois, et qu'on déboise trois fois plus de forêts en Amérique qu'on ne reboise, il verra forcément un jour où le peuple américain aura à choisir entre ses forêts et ses journaux. (du Bulletin des Halles.)

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

Enregistrements.

Cl. 71 a, n° 41295. 16 septembre 1907, 7 h. p. — Montre de poche. — *Wilhelm Köhler*, Laufamholz près Nürnberg (Allemagne). Mandataire: E. Blum & Co, Zurich.

Cl. 71 e, n° 41296. 6 juillet 1907, 8 h. p. — Dispositif pour empêcher un trop fort remontage de ressort de montres. — *Julius Lichtenstein*, négociant et *Jules Rosenthal*, négociant, Göttingen (Allemagne). Mandataire: Seb. Volz, Zurich.

Cl. 71 e, n° 41297. 24 juillet 1907, 8 h. p. — Nouveau poussoir aux couronnes de montres. *Claudius Duchesne*, 4, Rue Grenus, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer - Schneider, Genève.

Cl. 72 b, n° 41298. 30 septembre 1907, 5 h. p. — Sonnerie électrique aux horloges. — *Max Möller*, négociant, Grosse Elbstrasse 41, Altona s/Elbe (Allemagne). Mandataire: Naegeli & Co, Berne.

Modification.

Cl. 64, n° 29467. 4 décembre 1903, 8 h. p. — Coqueret de montre. — *Edouard Glauser*, fabricant d'horlogerie, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds. Transmission selon déclaration du 5 août 1908, en faveur du *Comptoir général de vente de la montre Roskopf, société anonyme Voe. Chs Léon Schmid & Cie*, 71, rue Alexis-Marie Piaget, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 7 août 1908.

Radiations.

Cl. 64, n° 26512. Barillet avec bonde à pivot pour mouvement d'horlogerie.

Cl. 64, n° 38604 avec 39558. Montre bracelet. (38604)

Cl. 65, n° 30616. Instrument pour mesurer la profondeur des creusures.

Cl. 65, n° 33845. Pendule avec dispositif électromagnétique pour le réglage de sa marche.

La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites directement par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.

Cote de l'argent

du 5 Septembre 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 92.— le kilo.
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100.06 1/4

PAUL DITISHEIM
Fabrique « DITIS »
9 bis, Rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds
Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

MONTRES ULTRA PLATES DE TOUS FORMATS. — MONTRES DÉCORÉES.
BAGUES-MONTRES. - MONTRES-BIJOUX. - PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES, A BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
Prix généraux annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel
H 10253 C 1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906. 4622

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
Spécialité extra-plates et plates soignées
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 1632 TÉLÉPHONE

Bureau de Contrôle de PONTARLIER
Edouard Mennard, agent en douane
Invite Messieurs les Fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes à lui adresser toutes leurs boîtes à contrôler. Les meilleurs soins et la plus grande rapidité sont apportés pour la réexpédition, et à des prix minimes: 0,45 centimes par boîte or — 0,05 centimes par boîte argent.
Attention. — Les colis peuvent être adressés en douane Pontarlier ou **poste restante Verrières-suisse**, où la maison les fait prendre tous les jours. H 6501 C 2008

ED. TRACHSEL, Genève
H 784 X 35, Croix d'or 1076
Graveur - Décorateur
Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.
Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures. Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadrons or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.
Polissage et finissage de boîtes or soignées.

Avez-vous des créances à recouvrer en Angleterre?
Rien à payer d'avance. Commission très raisonnable sur sommes encaissées seulement variant de 5 à 10% ou suivant arrangement. * * * * *
Payements immédiats après encaissement. * * *
S'adresser Secrétaire International Protection Bureau 2055
H 11171 C 25, Brewer Street, Regent Street, LONDRES W

AUTOMATE
H 7201 C. Poêle inextinguible sans rival (+ 13142) 2280
Circulation d'air et évaporation d'eau. Catalogue, renseignements, démonstration:
Régulateur automatique. - Grille rotative. Briques réfractaires Chamotte la. **LÉON WILLE**
Construction simple et solide. Rue des Bassets 8 (Charrière), Chaux-de-Fonds

Entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages
Qualité soignée. Derniers avancements.
RUEDIN & C^{IE}
Fabrique d'Horlogerie de Delémont



Médailles au
Expositions univer-
selles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887

Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante
des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle
seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 400,000 cartons genres courants.

H 3080 F

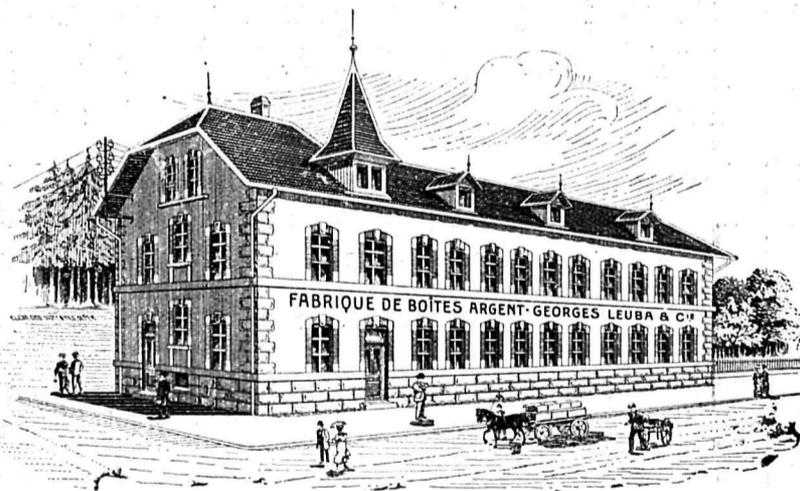
Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2143

FABRIQUE DE BOITES

ARGENT ET GALONNÉ

en tous genres et pour tous pays



GEORGES LEUBA & C^{ie} FLEURIER

Spécialité: Genre RUSSE, CHINE et JAPON

Boîtes Châtelaines. — Boîtes plates et extra-plates

Genres soignés et bon courant

Livraisons très rapides. 4816 (H3193N) Outillage perfectionné.

La dernière nouveauté en Horlogerie
est la montre pour
docteurs = médecins, dite:

Chronographe- Sphygmomètre

calculant avec une précision
mathématique les pulsations du cœur

Breveté en Suisse et à l'étranger

Propriétaires: **Mess. LIPMANN FRÈRES**

Fabricants d'horlogerie à **Besançon** (France)

Seuls concessionnaires et fabricants:

ED. HEUER & C^{ie}
à **Bienne**

Télégr.: Heuer, Bienne.

Téléphone N° 257.

Avis aux fabricants de Chronographes et
négociants, ainsi qu'aux fabricants de cadrans:
Tout contrefacteur de ce cadran à pulsations
avec ou sans nom „Sphygmomètre“ sera
poursuivi.

H 10440 C

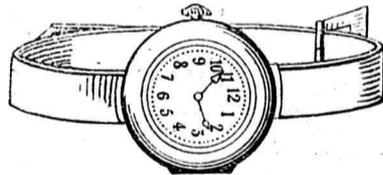
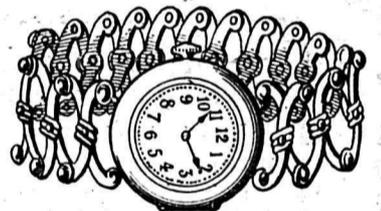
1712

MONTRES - BRACELETS

Extensibles - Milanaises

Gourmettes - Anneaux

Serpents, etc. H 10436 C



Exécution: acier, métal,
Doublé supérieur, argent, niel,
OR à tous titres 1703

René Bürck, Horlogerie, Kreuzlingen (Suisse)

Coopérative des Ouvriers Pierristes BIENNE

FABRICATION DE PIERRES FINES

pour l'Horlogerie

Rubis, Saphirs, Grenats. — Qualité soignée

SPÉCIALITÉ DE TROUS OLIVÉS

U...U

EXPORTATION

2292

PRIX-COURANTS et CATALOGUES ILLUSTRÉS

pour l'Horlogerie et la Bijouterie

EXÉCUTION SOIGNÉE

PLUS DE 600 CLICHÉS à DISPOSITION

EXÉCUTION SOIGNÉE

Lithographie, Typographie, **R. Häfeli & C^{ie}**

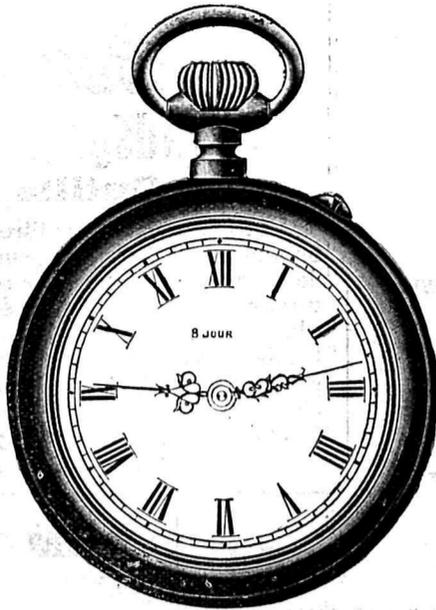
PERRET FILS

Les Brenets (Suisse)

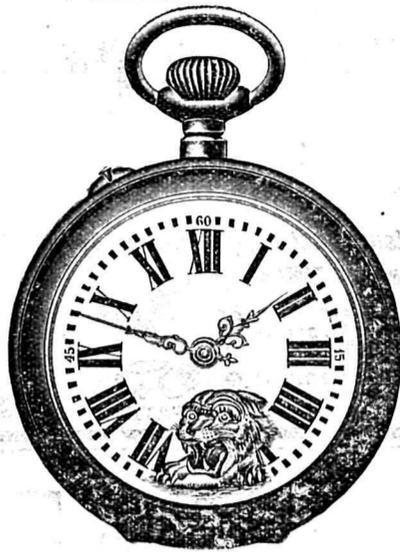
|| MONTRES SYSTÈME
ROSKOPF 8 JOURS ||

Pendulettes et
Automates brevetées

Bonne qualité 2297
à bon marché



8 jours



Automate



Pendulette

La Manufacture d'Horlogerie
„LE FAUCON” AU LOCLE
(SUISSE)
fournit avantageusement tous
les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION**
en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes
Bureaux techniques.
Tous les calibres sont la propriété de la maison. ➔
H 10107 C Plus de 200 modèles différents. 4161
GRAND PRIX: MILAN 1906

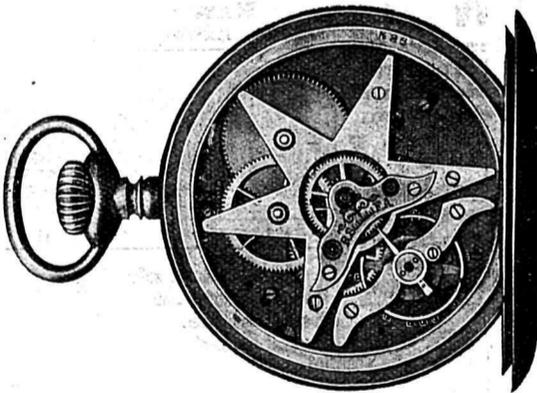
Fabrique de Cadrons métal en tous genres
Nydegger-Monnier, Bienne
Rue du Musée, 16a Promenade de la Suze, 29
Téléphone 96 - Force électrique 4237

Horlogerie pour tous pays
Siegm. NEUMANN
BALE (Suisse)
Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté:** Calibre extra-plat.
Spécialité: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.
H 10081 C Echantillons à disposition contre références 4230

Fabrique „ANGELUS”
STOLZ Frères, Le Locle
RÉPÉTITIONS
en tous genres, de 17 à 24 l.
Calibres nouveaux perfectionnés
Qualité, prix et conditions
très avantageux
Liège 1905 Médaille d'Or
Milan 1906 Dipl. d'Honn.

Usine mécanique: **MAGNENAT-LECOULTRE, Sentier**

Répétitions
en tous genres, 17 à 24 lignes. Spécialité
de tirage à **targette**, la meilleur
marché du jour. H 23045 L, 4938
MONTRE PLATE
18 lig., calibre Etoile, seconde au centre,
mouv. 11 lig. lep., en finissage ou av. échapp.,
ponts et platine, 18 1/2 de haut.
— **Prix avantageux** —

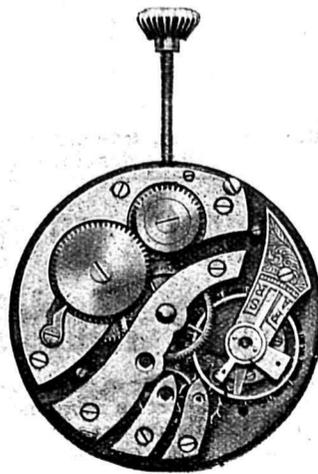


H 11154 C 2045

Fabrique d'Assortiments cylindre en tous genres
et qualités sur calibres de précision
Spécialité de petites pièces soignées et extra-plates

FRANÇOIS FAIVRE, Charquemont (Doubs France)

MAISON FONDÉE EN 1873
Pivotages sur jauges
interchangeabilité garantie au 100^{mm} sur mouvement
avec et sans pierres depuis 9 3/4 lignes.
Travail soigné. —o— Prompte livraison
H 6165 C Prix avantageux 4896



ELEGANCIA, REGULATORUL
la
C. F. R., CAILE, FERATE, RONANE

Fabrication de
Mouvements et Montres extra-plates
ancre 18 1/2 lignes
Prix tout spécial pour grossistes

Spécialités pour l'Espagne,
l'Autriche, la Roumanie, l'Egypte, la Turquie.
Montres or, 11 1/2 lig., cyl. 7 kar., genre allemand

E. Sagne-Geiser
H 737 J Sonvilier (Suisse) 4737

Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 ZURICH

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables
Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les
pays. H 4740 Q 2273